

5 Administration générale

**Création d'une plate-forme mutualisée
dématérialisée des marchés publics en Alsace**

Rapport n° CP/2011/966

Service gestionnaire :

Service de la commande publique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente la décision de création d'une plateforme mutualisée dématérialisée des marchés en Alsace, en partenariat avec la région Alsace, le département du Haut-Rhin, la communauté urbaine et la ville de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération.

La région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération sont en capacité de créer une plateforme mutualisée dématérialisée dédiée aux marchés publics et de nature à :

- faciliter l'accès des entreprises à la commande publique et dynamiser la mise en concurrence en offrant un écho plus large aux consultations ;
- développer les solidarités entre collectivités par la mise en commun sur cet outil de documents types, de modèles d'actes et d'informations ainsi que par le partage de bonnes pratiques.

Par délibération en date du 6 juillet 2009 (CP 2009/670), la Commission permanente a :

- approuvé le lancement d'une étude relative à ce projet de plateforme,
- adopté, pour le déroulement de ce projet, la clef de répartition des dépenses suivante :
 - o la région Alsace : 1/5ème,
 - o le département du Haut-Rhin : 1/5ème,
 - o le département du Bas-Rhin : 1/5ème,
 - o la ville et la communauté urbaine de Strasbourg : 1/5ème,
 - o la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération : 1/5ème
- décidé de la constitution d'un groupement de commandes entre les collectivités parties prenantes au projet, portant :
 - o sur la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à :
 - la rédaction du cahier des charges pour la mise en place de l'outil mutualisé de dématérialisation,
 - l'évolution de la plate-forme et notamment la formule juridique la mieux adaptée pour permettre l'adhésion d'autres collectivités ou établissements publics,
 - l'impact financier du projet ;
 - o sur l'achat de l'outil de dématérialisation, sous réserve de validation de l'organe compétent au sein de chaque collectivité ;
- confié la coordination de ce groupement de commandes à la région Alsace.

Par ailleurs, par délibération du 31 mars 2011 (CG/2011/4), le Conseil Général a élu M. Fetsch (membre titulaire) et M. Wirth (suppléant) pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement ainsi constitué.

En application de ces décisions et à l'issue d'un processus de mise en concurrence, la société USEO, devenue LECKO, a été retenue et s'est vue notifier le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage de ce projet le 31 décembre 2010.

Les travaux menés par les collectivités partenaires, avec l'appui de leur assistant, conduisent le comité de pilotage à proposer :

- de poursuivre le projet dans le périmètre, jusqu'à la mise en service de la plateforme prévue en août 2012, des sept collectivités « fondatrices » sur la base du groupement de commandes existant,
- de créer un « club utilisateur » de la plateforme, qui sera porté par une association de gouvernance, dans l'attente de la création d'une structure juridique pérenne destinée à permettre l'adhésion de nouvelles entités publiques,
- de lancer la passation d'un marché de tierce maintenance applicative pour la création et la mise en œuvre de la plateforme, d'une durée d'un an reconductible trois fois, dont le montant est estimé, pour la première période, à 55 000 € HT (mise en œuvre des fonctionnalités de la plateforme et fonctionnement) et, pour les périodes de reconduction, à 30 000 € HT (fonctionnement de la plateforme), sachant qu'un cinquième de ces montants serait à la charge du Conseil Général du Bas-Rhin.

La solution technique proposée vise à commander une prestation de maintenance et d'hébergement d'un logiciel libre de droits, ce qui permettra d'offrir à la plateforme une identité propre et une plus grande souplesse de mise en œuvre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général :

- approuve la poursuite du projet de constitution d'une plateforme mutualisée dématérialisée des marchés publics, tel que prévu dans la convention de groupement de commandes du 15 février 2010

- approuve le lancement par la région Alsace d'une procédure de passation d'un marché de tierce maintenance applicative pour la création et la mise en œuvre de ladite plateforme, d'une durée d'un an reconductible trois fois, dont le montant est estimé, pour la première période, à 55 000 € HT (mise en œuvre des fonctionnalités de la plateforme et fonctionnement) et, pour chaque période de reconduction, à 30 000 € HT (fonctionnement de la plateforme).

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several overlapping loops and lines.

Guy-Dominique KENNEL